

**Commission départementale de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers (CDPENAF)**

Séance du 28 mars 2024

Référence du dossier : Modification n° 4 du plan local d'urbanisme de la commune de Treignac
Demande de dérogation à l'urbanisation limitée concernant la création d'un
secteur de taille et de capacité d'accueil limitées Axp (Stecal)
pour l'extension de l'activité d'hôtellerie-restauration de « la Brasserie »
Commune de Treignac

Nature de l'avis : avis simple au titre des articles L. 142-4 et L. 142-5 du code de l'urbanisme

Avis : **Favorable**

Commentaires ou recommandations de la commission :

Le président de séance,
Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

Jean-Luc TARREGA